

Agentes et agents de pastorale en paroisse

ÉCHELLE SALARIALE ET REMBOURSEMENT DE FRAIS 2023

A) ÉCHELLE SALARIALE AU 1er JANVIER 2023

Années de travail Formation	0	1	2	3	4	5
#1 : Études collég. (DEC)	41 345 \$	41 645 \$	41 945 \$	42 245 \$	42 545 \$	42 845 \$
#2 : 1 certificat ou 30 crédits	43 525 \$	43 825 \$	44 125 \$	44 425 \$	44 725 \$	45 025 \$
#3 : 2 certificats ou 60 crédits	43 825 \$	44 225 \$	44 625 \$	45 025 \$	45 425 \$	45 825 \$
#4 : Baccalauréat (BAC)	44 920 \$	45 420 \$	45 920 \$	46 420 \$	46 920 \$	47 420 \$
#5 : BAC + 1 cert. ou 30 crédits	45 220 \$	45 720 \$	46 220 \$	46 720 \$	47 220 \$	47 720 \$
#6 : BAC + 2 cert. ou 60 crédits	45 520 \$	46 020 \$	46 520 \$	47 020 \$	47 520 \$	48 020 \$
#7 : Maîtrise	46 350 \$	46 850 \$	47 350 \$	47 850 \$	48 350 \$	48 850 \$

B) REMBOURSEMENT DE FRAIS

1) Montant forfaitaire pour soutien à la responsabilité parentale

300 \$ par enfant à charge âgé de moins de 18 ans, ou de 18 à 25 ans s'il est aux études à temps plein.

2) Frais de déplacement

55 ¢ le kilomètre.

3) Frais de repas

Le coût réel (taxes incluses) jusqu'à concurrence de 20 \$ chacun pour les dîners et 30 \$ pour les soupers.

La présentation d'un reçu représentant le coût réel du repas est toujours requise.

4) Frais de gardiennage

Des frais de gardiennage encourus pour du travail en soirée pourront être réclamés à concurrence de 15 \$ par soirée.

En ce qui concerne les frais encourus durant les fins de semaine, ils seront remboursés en totalité sur présentation des pièces justificatives.

5) Frais supplémentaires d'assurance automobile

La protection additionnelle pour utilisation de l'automobile dans l'exercice des fonctions est remboursable jusqu'à concurrence de 200 \$ au cours d'une même année sur présentation des pièces justificatives.